

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2494

15 octobre 2011

SOMMAIRE

ALF Participations 2 S.A.	119693	Holding EDH S.A.	119712
Balux Capital S.à r.l.	119709	Holding EDH S.A.	119712
Beige Capital S.A.	119709	ID Technologies S.A.	119712
Bifico S.A.	119680	Interelektra Holding S.A.	119667
Brandenburg Properties 3 S.à r.l.	119667	Investissements Immobiliers Européens et In- ternationaux S.A.	119670
Canaletto S.A.	119668	J Manhattan Luxco S.à r.l.	119669
Dekora Luxembourg	119669	JP Conseil S.A.	119686
Eupromedia S.A.	119669	KBC Conseil-Service	119695
Eurogest S.A.	119710	KBC Participations Access	119704
Evrax Group S.A.	119671	L'Air Liquide Luxembourg S.A.	119669
Extensa Luxembourg S.A.	119670	Luxembourg Investment Solutions S.A.	119712
Ferro Tech S.à r.l.	119708	Macsteel Global S.à r.l. BV	119699
Fidesco S.A.	119704	Modacin Luxembourg	119706
Fidesco S.A.	119708	Molentor	119687
Fiduciaire Betzen Sàrl, Conseils Compta- bles et Fiscaux	119710	Nashko	119690
Financière Daunou 16 S.à r.l.	119671	Netotel Participations S.A.	119711
Financière Daunou 18 S.à r.l.	119680	Neucol Holding S.à r.l.	119701
Financière Daunou 1 S.A.	119670	Party Time SA	119681
Financière Daunou 2 S.A.	119675	REO Sanaderm, S. à r.l.	119690
Financière Daunou 3 S.à r.l.	119694	REO Spaldingtor, S.à r.l.	119696
Financière Versailles S.à r.l. sub 3	119694	Sablino S.A.	119693
Financière Versailles S.à r.l. sub 5	119700	S&M 1 S.à r.l.	119701
First Data Operations Luxembourg S.à r.l.	119708	Thewix Pharma S.A.	119694
FL Participations S. à r.l.	119666	Tipi S.A.	119699
GeoMat Finance Sàrl	119711	UBP	119676
GPC International S.A.	119711	Valletta S.A.	119681
Higher Ground S.A.	119671	VII Chateau Finance Sub A S.à r.l.	119676
HMS Fiduciaire Sàrl	119712		

FL Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.204.

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de "FL PARTICIPATIONS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg N° B 64.204, ayant son siège social à Luxembourg au 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 518 du 15 juillet 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich, le 27 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 915 du 18 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, domiciliée professionnellement au 3a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eugenio RODRIGUES, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-), représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille Euros (EUR 500.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les associés représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirme être suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoqué et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui a été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jérôme LESAFFRE, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), professionnellement domicilié au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, E. Rodrigues, N. Henoumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. LAC/2011/36598. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119908/58.

(110137672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Brandenburg Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.888.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011:

1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's - Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;

2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado - Etats Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011120917/15.

(110139313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Interelektra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.867.

—
L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTERELEKTRA HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 50.867 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 353 du 31 juillet 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 628 du 17 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars U.S. (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de dollars U.S. (USD 3.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de dollars U.S. en euros, avec effet au 15 juillet 2011 et au cours en vigueur au 15 juillet 2011 défini par la Banque Centrale Européenne;

2. Refonte de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à deux millions cent vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.120.742,-) divisé en trois mille (3.000) actions sans valeur nominale."

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

119668

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de dollars U.S. en euros avec effet au 15 juillet 2011 et au cours en vigueur en date du 15 juillet 2011 défini par la Banque Centrale Européenne de 1 dollars U.S. pour 0,706914 euro, de sorte que le capital social est fixé à deux millions cent vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.120.742,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il est procédé à une refonte de l'article 3 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à deux millions cent vingt mille sept cent quarante-deux euros (EUR 2.120.742,-) divisé en trois mille (3.000) actions sans valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. LAC/2011/35860. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011119944/58.

(110138044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Canaletto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.016.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2011, que l'assemblée a pris entre autre la résolution suivante:

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance, l'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2016:

Administrateurs:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du conseil d'administration;

- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la société CANALETTO S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122122/27.

(110139124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

L'Air Liquide Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.
R.C.S. Luxembourg B 9.958.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue le 27 avril 2011:

1- L'Assemblée ratifie la nomination en tant qu'administrateur de M. Diederick Luijten, né le 18 novembre 1965 à Amstelveen, Pays-Bas, avec adresse au 7, De Kattenberg, 5571 RX Bergeijk, Pays –Bas, avec effet au 1^{er} octobre 2010, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 28 septembre 2010, en remplacement de M. Martin Tils, démissionnaire.

2- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs, Messieurs Jean-Luc Labat, Jacques Ethevenin, Diederick Luijten et Madame Christine George. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

3- L'Assemblée élit en tant que Réviseur d'entreprises agréé, Fiduo (anciennement Mazars), RC B56248, 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat sera d'une durée d'une année, et se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011121099/22.

(110139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

J Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J Manhattan Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011121058/11.

(110139241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Dekora Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.659.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 juillet 2011 à Luxembourg Ville

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Stéphane BIVER, Jean-Pierre HIGUET et Clive GODFREY dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011120977/15.

(110139149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eupromedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.760.

—
Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 17.08.2011 que le siège social de la société anonyme Eupromedia SA est transféré avec effet immédiat de L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neumann vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011120987/14.

(110139169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.765.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2011

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire de 2017 le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

Pour copie conforme
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011121054/19.

(110139224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011120991/10.

(110139132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

—
L' adresse professionnelle des administrateurs suivants:

- Michel Paris, Administrateur de Catégorie A
- Laurent Rivoire, Administrateur de Catégorie A
- Stéphane Roussilhe, Administrateur de Catégorie B

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121007/14.

(110139155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.203.

1. Le siège social de l'associé unique Financière Forêt S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

2. L'adresse professionnelle de Patrick Mouterde, Gérant, a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121014/14.

(110139017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Higher Ground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.091.

EXTRAIT

Les Actionnaires ont constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Eammon J. CROWLEY avec effet au 27 juillet 2011.

Les Actionnaires ont décidé de nommer en tant qu'Administrateur Monsieur Simon HARMAN, ayant son adresse professionnelle au 6 Hilgrove Street, JE4 PZH St Helier (Jersey), à partir du 27 juillet 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Betty PRUDHOMME, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

- Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

- Monsieur Simon HARMAN, ayant son adresse professionnelle au 6 Hilgrove Street, JE4 PZH St Helier (Jersey)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121040/21.

(110139272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Maître Thierry Kauffman, residing in Luxembourg, acting as delegate (the "Delegate") under a decision and delegation dated 7 July 2011 ("Decision and Delegation 1") given by Mr Giacomo Baizini acting as authorised representative of the board of directors (the "Board") of Evrax Group S.A. (the "Company") and a decision and delegation dated 3rd August 2011 ("Decision and Delegation 2", and together with Decision and Delegation 1, the "Decisions and Delegations") given by Mr Alexander V. Frolov acting as authorised representative of the Board, a société anonyme, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 105.615, pursuant to the resolutions taken by the Board on 15th June 2011 (the "2011 Resolutions"). The Company was incorporated by deed of Maître Paul Frieders on 31st December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 440 of 12th May 2005. The articles of association have been amended for the last time on 13th August 2009 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial of the 12th September 2009 number 1767. An extract of the 2011 Resolutions and of the resolutions taken by the Board on 22nd June 2009 (the "2009 Resolutions") as well as a copy of the Decisions and Delegations shall, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the

undersigned notary, be registered together with the present deed. The appearing party requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at two hundred ninety-one million nine hundred fourteen thousand two hundred forty-two Euro (EUR 291,914,242.-) represented by one hundred forty-five thousand nine hundred fiftyseven thousand one hundred twenty-one (145,957,121) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

(II) Article 5 of the articles of association of the Company provides as follows:

"The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 291,914,242. (two hundred ninety-one million nine hundred and fourteen thousand two hundred and forty-two Euro) and is divided into 145,957,121 (one hundred forty-five million nine hundred fifty-seven thousand one hundred twenty-one) shares of EUR 2.- (two Euro) each. In addition to the issued capital, issues premium for a total amount of EUR 1,752,797,710.20 (one billion seven hundred fifty-two million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred and ten Euro and twenty cents) have been paid up. The Company shall have an authorised capital of five hundred fourteen million four hundred eight thousand six hundred and fifty-two Euro (EUR 514,408,652.-) represented by two hundred fifty-seven million two hundred four thousand three hundred and twenty-six (257,204,326) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the minutes of the extraordinary general shareholders' meeting held on 31st July 2009.(...)

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.(...)

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

(III) In the 2009 Resolutions the Board resolved to issue 7.25 cents convertible bonds due in 2014 (the "Bonds") for an aggregate amount of USD 650,000,000.-, which are exchangeable for up to ten million two hundred fiftyeight thousand eight hundred thirty-eight (10,258,838) new shares in the Company. The Bonds were issued with the benefit of two reports (the "Reports") by Ernst & Young S.A., réviseurs d'entreprises, dated 13 July 2009 respectively 27 July 2009 (which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formalities of registration), the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the method of valuation applied, which results in a value of the contribution in cash in relation with the foreseen bond issuance of the Option Bonds amounting in aggregate to USD 600,000,000.- does not correspond at least in number and nominal value to the Shares to be issued and the amount of share premium recognized on such issuance, should the conversion rights be exercised at the date of issuance of the Convertible Bonds." respectively

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the method of valuation applied, which results in a value of the contribution in cash in relation with the foreseen issuance of the Option Bonds amounting in aggregate to USD 50,000,000.- does not correspond at least in number and nominal value to the Shares to be issued and the amount of share premium recognized on such issuance, should the conversion rights be exercised at the date of issuance of the Convertible Bonds."

(IV) (1) Following a conversion of six hundred forty-eight million nine hundred thousand US dollars (USD 648,900,000.-) principal amount of Bonds, the Company has on 8 July 2011 issued ten million two hundred forty one thousand four hundred sixty nine (10,241,469) shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, as follows:

On the basis of the powers given to him by Decision and Delegation 1, the Delegate resolved to increase the issued share capital of the Company from two hundred ninety-one million nine hundred fourteen thousand two hundred forty-two Euro (EUR 291,914,242.-) to three hundred twelve million three hundred ninety-seven thousand one hundred eighty Euro (EUR 312,397,180.-) by the issue of ten million two hundred forty one thousand four hundred sixty nine (10,241,469) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each. The ten million two hundred forty one thousand four hundred sixty nine (10,241,469) shares have been fully paid up as to ten million two hundred forty one thousand four hundred sixty eight point thirty-three (10,241,468.33) shares by the conversion of six thousand four hundred eighty-nine (6,489) Bonds and as to zero point sixty-seven (0.67) of one share by the capitalisation out of the free reserves of the Company of an amount of one Euro thirty three cents (EUR 1.33).

(2) The Company has recorded the share capital increase in its equity in Euro at the official EUR/USD exchange rate published on 7th July 2011 at or about 3 p.m. by the European Central Bank on its website, being the rate of one US dollar point four thousand two hundred forty-seven (USD 1.4247) for one Euro (EUR 1.-) resulting in an aggregate amount of four hundred fifty-five million four hundred sixty-four thousand three hundred eight Euro and twentyeight cents (EUR 455,464,308.28) out of which twenty million four hundred eighty two thousand nine hundred thirty six Euro and sixty-seven cents (EUR 20,482,936.67) were allocated to the share capital with the balance of an aggregate amount of four hundred thirty four million nine hundred eighty one thousand three hundred seventy one Euro sixty one cents (EUR

434,981,371.61) allocated to the share premium account. In addition, one Euro thirty-three cents (EUR 1.33) were allocated as aforesaid to the share capital out of the free reserves of the Company.

(V) (1) Following a conversion of one million US dollars (USD 1,000,000.-) principal amount of Bonds, the Company has on 4 August 2011 issued fifteen thousand seven hundred eighty-three (15,783) shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2) each, as follows:

On the basis of the powers given to him by Decision and Delegation 2, the Delegate resolved to increase the issued share capital of the Company from three hundred twelve million three hundred ninety-seven thousand one hundred eighty Euro (EUR 312,397,180.-) to three hundred twelve million four hundred twenty-eight thousand seven hundred forty-six Euro (EUR 312,428,746.-) by the issue of fifteen thousand seven hundred eighty-three (15,783) new shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each. The fifteen thousand seven hundred eighty-three (15,783) shares have been fully paid up as to fifteen thousand seven hundred eighty-two point thirty-three (15,782.33) shares by the conversion of ten (10) Bonds and as to zero point sixty-seven (0.67) of one share by the capitalisation out of the free reserves of the Company of an amount of one Euro thirty three cents (EUR 1.33).

(2) The Company has recorded the share capital increase in its equity in Euro at the official EUR/USD exchange rate published on 3rd August 2011 at or about 3 p.m. by the European Central Bank on its website, being the rate of one US dollar point fourty-three (USD 1.43) for one Euro (EUR 1.-) resulting in an aggregate amount of six hundred ninety-nine thousand three hundred Euro and seventy cents (EUR 699,300.70) out of which thirty-one thousand five hundred sixty-four Euro and sixty-seven cents (EUR 31,564.67) were allocated to the share capital with the balance of an aggregate amount of six hundred and sixty-seven thousand seven hundred and thirty-six Euro and three cents (EUR 667,736.03) allocated to the share premium account. In addition, one Euro thirty-three cents (EUR 1.33) were allocated to the share capital out of the free reserves of the Company.

(VI) The Delegate then requested the notary to record the share capital increases described above and that as a result of such share capital increases, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 312,428,746. (three hundred twelve million four hundred twenty-eight thousand seven hundred forty-six Euro) and is divided into 156,214,373 (one hundred fifty-six million two hundred fourteen thousand three hundred seventythree) shares of EUR 2. (two Euro) each. In addition to the issued capital, issues premium for a total amount of EUR 2,188,446,817.84 (two billion one hundred eighty-eight million four hundred forty-six thousand eight hundred seventeen Euro and eighty-four cents) have been paid up."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille onze, le huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Maître Thierry Kauffman, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que délégué (le «Délégué») sur décision et délégation en date du 7 juillet 2011 («Décision et Délégation 1») conférée par Monsieur Giacomo Baizini agissant en tant que représentant du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») d'Evraz Group S.A. (la «Société») et sur une décision et délégation en date du 3 août 2011 («Décision et Délégation 2», et ensemble avec la Décision et Délégation 1, les «Décisions et Délégations») conférée par Monsieur Alexander V. Frolov agissant en tant que représentant du Conseil d'Administration de la Société, société anonyme, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 105.615, en vertu des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 15 juin 2011 (les «Résolutions de 2011»). La Société a été constituée par acte de Maître Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°440 du 12 mai 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 août 2009 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial le 12 septembre 2009, n°1767. Un extrait des Résolutions de 2011 et des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 (les «Résolutions de 2009»), de même qu'une copie des Décisions et Délégations seront enregistrés ensemble avec le présent acte, après avoir été paraphés ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné. La partie comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent quatrevingt-onze millions neuf cent quatorze mille deux cent quarante-deux euros (EUR 291.914.242,-) représenté par cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante-sept mille cent vingt-et-un (145.957.121) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

(II) L'article 5 des statuts de la Société est rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 291.914.242, (deux cent quatrevingt-onze millions neuf cent quatorze mille deux cent quarante-deux euros) et est divisé en 145.957.121 (cent quarante-cinq millions neuf cent cinquante-sept mille cent vingt-et-une) actions de EUR 2, (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 1.752.797.710,20 (un milliard sept cent cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt dix-sept mille sept cent dix euros et vingt cent) ont été libérées.

La société a un capital autorisé de EUR 514.408.652, (cinq cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros) représenté par 257.204.326 (deux cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 31 juillet 2009. (...)

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.(...)

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi».

(III) Dans les Résolutions de 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'émettre des obligations convertibles de 7,25 cents pour un montant total de USD 650.000.000 arrivant à échéance en 2014 (les «Obligations»), qui sont convertibles pour un maximum de dix millions deux cent cinquante-huit mille huit cent trente-huit (10.258.838) nouvelles actions de la Société. Les Obligations ont été émises sous le contrôle de deux rapports (les «Rapports») réalisés par Ernst & Young S.A., réviseurs d'entreprises agréés, datés respectivement du 13 juillet 2009 et du 27 juillet 2009 (qui sont annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement), dont les conclusions sont les suivantes:

«A partir du travail accompli et décrit ci-dessus, rien de ce qui a été porté à notre attention ne nous permet de croire que la méthode d'évaluation appliquée, dont le résultat est que la valeur de l'apport en espèces conjointement avec l'émission planifiée des obligations, à savoir les Options d'Obligations d'un montant total de USD 600.000.000,-ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des Actions qui vont être émises et au montant de la prime d'émission calculée et relative à cette émission, à condition que les droits de conversion soient exercés à la date d'émission des Obligations Convertibles.»

Et

«A partir du travail accompli et décrit ci-dessus, rien de ce qui a été porté à notre attention ne nous permet de croire que la méthode d'évaluation appliquée, dont le résultat est que la valeur de l'apport en espèces conjointement avec l'émission planifiée des Options d'Obligations d'un montant total de USD 50.000.000,-ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des Actions qui vont être émises et au montant de la prime d'émission calculée et relative à cette émission, à condition que les droits de conversion soient exercés à la date d'émission des Obligations Convertibles»

(IV) (1) Après la conversion des six cent quarante-huit millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis (USD 648.900.000,-) du montant total des Obligations, la Société a, en date du 8 juillet 2011, émis dix millions deux cent quarante-et-un mille quatre cent soixante-neuf (10.241.469) actions, d'une valeur nominale de deux Euro (EUR 2,-) chacune, comme suit:

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la Décision et Délégation 1, le Délégué a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de deux cent quatre-vingt-onze million neuf cent quatorze mille deux cent quarante deux euros (EUR 291.914.242,-) à trois cent douze millions trois cent quatrevingt-dix-sept mille cent quatre-vingt euros (EUR 312.397.180,-) par l'émission de dix millions deux cent quarante-et-un mille quatre cent soixante-neuf (10.241.469) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Les dix millions deux cent quarante-et-un mille quatre cent soixante-neuf (10.241.469) actions ont été entièrement libérées à hauteur de dix millions deux cent quarante-et-un mille quatre cent soixante-huit virgule 33 (10.241.468,33) actions par la conversion de six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (6.489) Obligations et les soixante-sept centièmes (0.67) d'action restants par la capitalisation des réserves disponibles de la Société d'un montant d'un euro trente-trois centimes (EUR 1,33).

(2) La Société a enregistré l'augmentation de son capital social en Euro au taux de conversion officiel Euro/USD publié le 7 juillet 2011 à ou aux environs de 15 heures par la Banque Centrale Européenne sur son site internet, à savoir le taux d'un dollar des Etats-Unis virgule quatre mille deux cent quarante-sept (USD 1,4247) pour un euro (EUR 1,-). Il en résulte un montant total s'élevant à quatre cent cinquante-cinq millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent huit euros et vingt-huit cents (EUR 455.464.308,28). De ce montant, vingt millions quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente-six euros et soixante-sept centimes (EUR 20.482.936,67) ont été attribués au capital social et le solde s'élevant à

un montant total de quatre cent trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent soixante-et-onze euros et soixante-et-un centimes (EUR 434.981.371,61) attribués à la prime d'émission. En outre, un montant total d'un euro et trente-trois centimes (EUR 1,33) a été alloué au capital social à partir des réserves disponibles de la Société.

(V) (1) A partir de la conversion d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) du montant total des Obligations, la Société a, en date du 4 août 2011, émis quinze mille sept cent quatre-vingt-trois (15.783) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, comme suit:

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la Décision et Délégation 2, le Délégué a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de trois cent douze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt euros (EUR 312.397.180,-) à trois cent douze millions quatre cent vingt-huit mille sept cent quarante-six euros (EUR 312.428.746,-) par l'émission de quinze mille sept cent quatre-vingt-trois (15.783) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Les quinze mille sept cent quatre-vingt-trois (15.783) actions ont été entièrement libérées à hauteur de quinze mille sept cent quatre-vingt-deux virgule trente-trois (15.782,33) actions par la conversion de dix (10) Obligations et les soixante-sept centièmes (0,67) d'action restants par la capitalisation des réserves disponibles de la Société d'un montant d'un euro trente-trois centimes (EUR 1,33).

(2) La Société a enregistré l'augmentation de son capital social en Euro au taux de conversion officiel Euro/USD publié le 3 août 2011 à ou aux environs de 15 heures par la Banque Centrale Européenne sur son site internet, à savoir le taux d'un dollar des Etats-Unis virgule quarante-trois (USD 1,43) pour un euro (EUR 1), le montant total s'élevant à six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros et soixante-dix centimes (EUR 699.300,70). De ce montant, trente-et-un mille cinq cent soixante-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 31.564,67) ont été attribués au capital social et le solde, d'un montant total de six cent soixante-sept mille sept cent trente-six euros et trois centimes (EUR 667.736,03), au compte de la prime d'émission. En outre, un euro et trente-trois centimes (EUR 1,33) a été alloué au capital social à partir des réserves disponibles de la Société.

(VI) Le Délégué a ensuite requis le notaire d'acter les augmentations de capital social décrites ci-dessus. Il résulte de ces augmentations de capital que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin de prendre la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 312.428.746, (trois cent douze millions quatre cent vingt-huit mille sept cent quarante-six euros) et est divisé en 156.214.373, (cent cinquante-six millions deux cent quatorze mille trois cent soixante-treize) actions de EUR 2, (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 2,188,446,817.84 (deux milliards cent quatre-vingt-huit millions quatre cent quarante-six mille huit cent dix-sept Euro quatre-vingt-quatre centimes) ont été libérées.»

Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à EUR 7.000, (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date de l'entête de ce document.

Lecture faite, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. KAUFFMAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36262. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011118226/241.

(110135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants:

- Michel Paris, Administrateur de type A

- Eric Bouchez, Président

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121017/13.

(110139156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

UBP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.516.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 juin 2011

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ann De Kelder, née à Leuven, le 08 juillet 1966, demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2011. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Bart Verhaeghe (Président du Conseil) et Monsieur Luc Verelst jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016. De plus l'assemblée prend acte de l'adresse de Monsieur Luc Verelst qui demeure professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour UBP

Bart Verhaeghe /Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125049/29.

(110143218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

VII Chateau Finance Sub A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 645.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.360.

—
In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August,
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VII Chateau Finance A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163.312.

(the Sole Shareholder),

here represented by Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and New York, on 8 August 2011,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of VII Chateau Finance Sub A S.à r.l., a private limited company existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 162.360, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 12 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that has not been amended since (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the existing A and B shares of the Company into ordinary shares;
2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) by an amount of 633,000 (six hundred thirty-three thousand pounds sterling) to an amount of GBP 645,500 (six hundred forty-five thousand five hundred pounds sterling) by the issuance of 1,266,000 (one million two hundred sixty-six thousand hundred) ordinary shares, having a par value of GBP 0.50 (fifty pence) each;
3. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes; and
4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currently existing class A and B shares of the Company into one single class of ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 633,000 (six hundred thirty-three thousand pounds sterling) to bring the share capital from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred pounds sterling) represented by 25,000 (twenty-five thousand) ordinary shares with a nominal value of GBP 0.50 (fifty pence) to an amount of GBP 645,500 (six hundred forty-five thousand five hundred pounds sterling) represented by 1,291,000 (one million two hundred and ninety-one thousand) ordinary shares by the issuance of 1,266,000 (one million two hundred sixty-six thousand) ordinary shares, having a par value of GBP 0.50 (fifty pence) each.

Third resolution

The Sole Shareholder records the following subscription to and payment for the new shares of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the 1,266,000 (one million two hundred sixty-six thousand) new shares in the Company, having a nominal value of GBP 0.50 (fifty pence) each and fully pays them up by way of a contribution in kind of a receivable of an aggregate value of GBP 633,000 (six hundred thirty-three thousand pounds sterling) (the Contribution in Kind).

The valuation of the Contribution in Kind is supported by a certificate issued by the Company (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution in Kind is at least equal to GBP 633,000 (six hundred thirty-three thousand pounds sterling) pounds sterling.

A copy of the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds 1,291,000 (one million two hundred ninety-one thousand) shares of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves, to reflect the above changes, to amend the following articles of the Articles of the Company, which shall from now on read as follows in their English version:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at GBP 645,500 (six hundred forty-five thousand five hundred pounds sterling), represented by 1,291,000 (one million two hundred ninety-one thousand) shares with a nominal value of GBP 0.50 (fifty pence) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

" **Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers, may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the articles of association."

" **Art. 25.** Five percent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the articles of association. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the shares by article 6 of the present articles of association."

" **Art. 26.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rights attributed to the shares by articles 6 of the present articles of association."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 2,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

VII Chateau Finance A S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie au 33, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.312,

(l'Associé Unique),

ici représentée par M. Vincenzo Arnò, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et New York le 8 août 2011,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "VII Chateau Finance Sub A S.à.r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162.360, ayant son siège social au 33, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 12 juillet 2011, non encore publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des parts sociales actuellement réparties en classes A et B en parts sociales ordinaires.
2. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 25.000 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 0,50 (50 pence) par un montant de GBP 633.000 (six cent trente-trois mille livres sterling) à un montant de GBP 645.500 (six cent quarante-cinq mille cinq cents livres sterling) par voie d'émission de 1.266.000 (un million deux cent soixante-six mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,50 (cinquante pence) chacune;
3. Modification de certains articles des statuts de la Société pour refléter les changements intervenus ci-dessus; et
4. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales de la Société actuellement divisées en parts sociales de classe A et parts sociales de classe B en parts sociales ordinaires

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant GBP 633.000 (six cent trente-trois mille livres sterling) pour le faire passer de son montant actuel GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 25.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,50 (cinquante pence) à un montant de GBP 645.500 (six cent quarante-cinq mille cinq cents livres sterling) représenté par 1.291.000 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille) parts sociales ordinaires, par voie d'émission de 1.266.000 (un million deux cent soixante-six mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 0,50 (cinquante pence) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que les parts sociales ont été souscrites et libérées comme décrit ci-dessous:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux 1.266.000 (un million deux cent soixante-six mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de GBP 0,50 (cinquante pence) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature d'une créance d'un montant total de GBP 633.000 (six cent trente-trois mille livres sterling) (l'Apport en Nature).

L'évaluation de l'Apport en Nature est confirmée par un certificat émis par la Société (le Certificat) qui confirme inter alia que la valeur de l'Apport en Nature équivaut à au moins GBP 633.000 (six cent trente-trois mille livres sterling).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 1.291.000 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles suivants des statuts de la Société (les Statuts) qui auront désormais, dans la version française des Statuts, la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 645.500 (six cent quarante-cinq mille cinq cents livres sterling) représenté par 1.291.000 (un million deux cent quatre-vingt-onze mille) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 0,50 (cinquante pence) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société."

" **Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des statuts."

" **Art. 25.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des présents statuts."

" **Art. 26.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux parts sociales par l'article 6 des statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société pour refléter les changements effectués ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à effectuer, au nom et pour compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et toute formalité y relative.

Evaluation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte s'élève approximativement à deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que sur requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais et en français. A la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en date des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de L'Associé Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: V. Arnò et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2011. LAC/2011/36610. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff; (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118484/194.

(110135685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Bifico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.469.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 24 août 2011, les mandats des administrateurs de catégorie A, la société LANNAGE S.A., société anonyme, Président, représentée par Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, la société VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, la société KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent ainsi que le mandat des administrateur de catégorie B, Monsieur Malek ISSAD et Monsieur Ali DJAHEL et du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour: BIFICO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011121623/22.

(110138385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Financière Daunou 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.034.

L'adresse professionnelle des Gérants suivants:

- Laurent Rivoire

- Stéphane Roussilhe

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121016/14.

(110139019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2011, que l'assemblée a pris entre autre la résolution suivante:

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance, l'Assemblée décide de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2016:

Administrateurs:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du conseil d'administration;
- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour la société VALLETTA S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122164/27.

(110139129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Party Time SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 163.016.

STATUTS

L'an deux mil onze, le neuf août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société anonyme LANGWIES II sa, ayant son siège social à L-Junglinster, 6, Rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 27340, ici dûment représentée par:

a. Son Administrateur Monsieur Norbert FRIOB, industriel, né à Wolkrange (B) le 16 juillet 1941, demeurant à L-6131 Junglinster, rue Hiehl, 24,

b. Son administrateur-délégué, Monsieur Pierre FRIOB, ingénieur commercial, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2214 Luxembourg, Rue Nennig, 3,

2. Monsieur Pierre ADAM, gérant de bar, né le 2 mars 1967 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à 33 a, rue principale, L-6990 Rameldange,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux.

Titre I^{er} . Raison sociale - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme qui est régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "PARTY TIME SA".

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social, de nature à compromettre l'activité nor-

male au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour des actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. La société a pour objet le développement et l'exploitation de centres d'activités pour enfants et parents. La société peut, en général, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, se rapportant directement ou indirectement à ces objets ou qui peuvent en faciliter la réalisation, l'extension, le développement.

Dans le cadre de ses activités, la société peut, notamment, et moyennant signature conjointe de deux administrateurs, dont un délégué, se porter caution réelle en faveur de tiers, emprunter avec ou sans garantie.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à 34.000 EUR (trente-quatre mille euros), divisé en 340 (trois cent quarante) actions d'une valeur de 100 EUR (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives et le restent après leur souscription. Le capital peut à tout moment être augmenté ou diminué dans le respect des articles afférents de la loi sur les sociétés commerciales

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un propriétaire pour chaque titre. Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

La cession des actions entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre actionnaire, du conjoint, d'un ascendant ou descendant d'actionnaire. Dans les autres cas, la cession et la transmission sont soumises à un droit de préemption ou de rachat au profit des autres actionnaires, et subsidiairement à un droit de rachat ou de remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée; cette lettre recommandée doit indiquer les numéros des actions qu'il se propose de céder, ainsi que les nom, prénom, état et domicile du cessionnaire éventuel; elle est accompagnée du ou des certificats d'inscription au registre des actions nominatives se rapportant aux actions à céder et devra contenir l'ordre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus de céder ses actions aux autres actionnaires, et subsidiairement à la société, au prix fixé, conformément aux dispositions du présent article, par la dernière Assemblée générale ayant précédé l'offre.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession; ceux-ci ont un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions inscrites à leurs noms respectifs au registre des actions nominatives.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. En aucun cas les actions ne seront fractionnées; si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, le Conseil d'Administration peut décider le rachat des actions en excédent par la société, ou en faire la répartition entre les actionnaires par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration dans les quarante-cinq jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préférence.

Le Conseil d'Administration peut décider dans les trente jours courant à partir de l'expiration du délai de quarante-cinq jours accordé ci-dessus aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence, qu'il rachète pour le compte de la société les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aurait été exercé, et sous l'observation des conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales; la décision afférente est subordonnée à la condition expresse que les fonds de réserve de la société permettent le rachat sans diminution du capital social ou de la réserve légale. Si ces fonds de réserve ne permettent pas le rachat, le Conseil d'Administration peut, dans le même délai, décider de convoquer une Assemblée générale extraordinaire qui statuera sur une réduction éventuelle du capital social en vue du remboursement des actions non rachetées.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adresse à celui-ci une lettre recommandée indiquant:

- a) le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession;
- b) le nombre d'actions dont le Conseil d'Administration a décidé le rachat par la société;
- c) la décision prise par le Conseil d'Administration au sujet de la convocation d'une Assemblée générale devant statuer sur une réduction du capital social, en vue du remboursement des actions non rachetées.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire est libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession, les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient rachetées ni par un autre actionnaire, ni par la société.

Toutefois, si le Conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée générale pour statuer sur une réduction du capital, en vue du remboursement des actions non rachetées, l'actionnaire ne peut céder ses actions qu'après décision définitive de l'Assemblée générale. Cette décision devra cependant être intervenue avant l'expiration d'un délai de six mois, courant à partir du jour de la réception pour la société de la lettre recommandée contenant l'offre de cession.

Le prix de cession ou de rachat sera fixé chaque année par l'Assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du Conseil d'Administration, compte tenu des résultats et bilan avec plus-values éventuelles des trois derniers exercices.

Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'Assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'Assemblée générale prise dans les conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le prix de cession est payable dans l'année à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours au jour du paiement est réparti pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous cas de mutation au profit d'héritiers, donataires, légataires non actionnaires autres que le conjoint et les parents en ligne directe d'actionnaires. A partir du décès d'un actionnaire, les actions transmises aux héritiers, donataires, légataires non actionnaires autres que le conjoint et les parents en ligne directe d'actionnaires, sont soumises à l'exercice des droits de préemption, de rachat ou de remboursement de la manière et aux prix déterminés ci-dessus, en cas de cession entre vifs. Les délais prévus courent à partir du jour où le Conseil d'Administration aura été avisé du décès de l'actionnaire par lettre recommandée, émanant soit d'un héritier, légataire ou donataire, soit d'un actionnaire en droit d'exercer le droit de préférence ou de rachat.

En cas de mutation pour cause de mort, les droits afférents aux actions du décédé sont suspendus jusqu'à l'expiration des délais pendant lesquels le droit de préemption, de rachat ou de remboursement peut être exercé; à défaut d'exercice de ces droits dans lesdits délais, les héritiers, donataires ou légataires, auxquels les actions ni rachetées, ni remboursées sont échues, seront définitivement admis comme actionnaires et pourront exiger de la société leur inscription au registre des actions nominatives.

L'inscription au registre des actions nominatives du transfert des actions sur lesquelles le droit de préemption ou de rachat ci-dessus organisé aura été exercé, sera faite par la société à la requête du ou des actionnaires ayant exercé ce droit conformément au présent article. La société peut toutefois exiger que préalablement à l'inscription du transfert, le cessionnaire apporte la preuve que le prix de cession a été payé au cédant.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le pouvoir d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas d'événements extraordinaires dûment constatés, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, télécopie, télex, email, confirmés par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter en son lieu et place. Ces lettres, télégrammes, télécopie, télex, email seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, email, confirmés par écrit dans les trois jours francs.

Ces lettres, télégrammes, télécopie, email seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du Conseil d'Administration, il est dressé un procès-verbal dont les originaux sont incorporés au registre de la société. Les copies ou extraits, dont production est faite, sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 12. En matière d'acquisition, cession, aliénation d'immeuble, de prise ou de cession de participations, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont un délégué.

- En matière financière, la société est engagée par:

a) la signature individuelle d'un administrateur-délégué pour tout engagement n'excédant pas le somme de vingt cinq mille € (25.000,- EURO);

b) les signatures conjointes de deux administrateurs dont un délégué ou de un administrateur-délégué et d'un fondé de pouvoir pour toute somme excédant vingt cinq mille € (25.000,- EURO);

c) la signature individuelle de un fondé de pouvoir pour tout engagement n'excédant pas le somme de dix mille € (10.000,- EURO).

- En matière judiciaire, la société est engagée valablement tant en défendant qu'en demandant par les signatures conjointes de deux administrateurs dont un délégué.

- Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents dont les actes n'engageront la société que pour autant qu'elles aient agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne peut cependant pas dépasser six ans. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre par l'administration un état résumant la situation active et passive. Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Leur responsabilité, en tant qu'elle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle, relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. L'Assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée par le Conseil d'Administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux Assemblées générales, chaque action donnant droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spécial sous seing privé.

Art. 19. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Art. 20. L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé. Le président désigne le secrétaire et l'Assemblée générale élit un scrutateur.

Art. 21. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription. Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V. Dispositions générales

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année civile.

En fin de chaque exercice social, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés, et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société. Le Conseil d'Adminis-

tration établit le bilan et le compte de profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires, qui doivent faire un rapport contenant leurs propositions et indications du mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Art. 23. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. L'Assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 24. Quinze jours avant l'Assemblée ordinaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont au siège social à la disposition des actionnaires.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Art. 26. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Après la réalisation de l'actif de l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le 1^{er} exercice commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts arrêtés, les actionnaires ont souscrit les 340 actions comme suit

LANGWIES Il sa, prénommée,	170 actions
M. Pierre ADAM, prénommé,	170 actions
Total:	340 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à approximativement 1.300 €.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016,

- Monsieur Pierre FRIOB, ingénieur commercial, né à Luxembourg le 12 août 1967, demeurant à L-2214 Luxembourg, Rue Nennig, 3

- Monsieur Pierre ADAM, gérant de bar, né le 2 mars 1967 à Saint-Mard (Belgique) demeurant à 33 a, rue principale, L-6990 Rameldange,

- Monsieur Pierre-Yves TENNEY, directeur, né à Verviers le 24 décembre 1982, demeurant à 79, Voie de la Liberté, B-6717 Attert (Belgique).

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016, Monsieur Stéphane BRAUN, Administrateur de sociétés, né à Bouzonville (France) le 23 janvier 1967, demeurant à F-57320 Schwerdorf, 2, rue du Grafenthal.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ainsi nommés, se considérant comme dûment convoqués, se réunissent séance tenante et procèdent aux nominations suivantes:

- Monsieur Pierre FRIOB, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'administration.

- Monsieur Pierre ADAM, préqualifié, est nommé Administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016,
- Monsieur Pierre-Yves TENNEY, préqualifié, est nommé fondé de pouvoir.

Déclaration

Le notaire instrumentant rend les comparants attentifs au fait que, avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce que les comparants reconnaissent expressément.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. FRIOB; P. FRIOB; P. ADAM, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36886. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119536/260.

(110136836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

JP Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.617.

L'an deux mille onze, le deux août

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JP CONSEIL S.A. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 161.617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 11h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ATLAN, gérant de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article quatre des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, au Luxembourg et dans tous les pays:

La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligation, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société pourra facturer aux sociétés avec lesquelles elle entretient des liens de participation ou de filiale une rémunération d'assistance administrative, commerciale, juridique et financière.

La société pourra détenir des actions et des intérêts dans des sociétés en commandite par actions luxembourgeoises déjà constituées ou à constituer, et pourra agir comme gérant de ces sociétés.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic, Atlan, Cambier, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10713. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119956/60.

(110137861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Molentor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 91.743.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the seventeenth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "MOLENTOR", in liquidation, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 91743, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 31st of January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 of the 19th of March 2003,

and put into liquidation by a deed of the undersigned notary dated July 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Pascal FABECK, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Auditor's report on liquidation;
2. Discharge to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments;
3. Closing of the liquidation;
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years;
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The auditor's report on liquidation is presented.

This report, which will remain annexed to the present deed, concludes for the approval of the liquidation accounts.

The Meeting approves unanimously the liquidation accounts.

Second resolution

The Meeting grants discharge to the statutory auditor, the liquidator and to the auditor on liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The Meeting declares the liquidation closed as of today and declares that the company has ceased to exist from today onwards even for the needs of liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Fifth resolution

The public limited company "LWM", established and having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69890, is granted powers to settle the Company's accounts and to fulfill all formalities.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "MOLENTOR", en liquidation, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91743, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de rési-

dence à Sanem, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 19 mars 2003,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal FABECK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire de contrôle;
2. Décharge au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
3. Clôture de la liquidation;
4. Décision quant au lieu de la conservation des registres et documents de la société pendant la durée légale de cinq ans;
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Lecture est donnée du rapport du commissaire de contrôle.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

La société anonyme "LWM", établie et ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69890, sera chargée de la clôture des comptes de la Société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

119690

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. FABECK, C. JASICA, M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37265. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119505/150.

(110137587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Nashko, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.780.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011121144/12.

(110139261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

REO Sanaderm, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.934.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REO Klinik Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 927, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 27, 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member (the "Sole Member") of REO Sanaderm S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 934, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407, on 24 October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been modified.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1. Amendment to the corporate object of the Company;

2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and,

3. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to amend the corporate object of the Company in order, among other things, to authorize the Company to grant securities.

Second Resolution

The Sole Member resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

“Art. 2.

2.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.3 The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities. “

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REO Klinik Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 927, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé du 27 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'«Associé Unique») de REO Sanaderm S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 934, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407, le 24 octobre 2007 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin, notamment, de permettre à la Société d'octroyer des garanties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3 La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser toute opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

2.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8808. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011119552/135.

(110137151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Sablino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 155.487.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2011:

- Le mandat de Mons Fabien Rossignol de 22, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons Fabien Rossignol prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mons Stéphane Weyders de 22, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons Stéphane Weyders prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- Le mandat de Mme Anja Lakoudi de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 20 septembre 2010.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011122956/27.

(110140572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

ALF Participations 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.650.

—
Extrait des décisions prises par l'associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 août 2011

Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de rassemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Andreas Demmel
- Mirko Dietz
- Yann Bak
- Massimo Longoni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALF Participations 2 S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2011122118/22.

(110139151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Daunou 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.040.

L' adresse professionnelle des Gérants suivants:

- Laurent Rivoire, Gérant de classe A

- Stéphane Roussilhe, Gérant de classe B

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121018/14.

(110139157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Financière Versailles S.à r.l. sub 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.681.

1. Le siège social des associés suivants:

- PAI Europe III- FCPR pour PAI Partners SAS

- PAI Europe III-B FCPR pour PAI Partners SAS

- PAI Europe III-C FCPR pour PAI Partners SAS

- PAI Europe III-D FCPR pour PAI Partners SAS

- PAI Europe III-D2 FCPR pour PAI Partners SAS

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121022/17.

(110139205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Thewix Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 91.920.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 14 juin 2011.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de procéder au remplacement de Monsieur Pascal REMOUCHAMPS en tant qu'administrateur par la société European Broker SA Luxembourg, société anonyme ayant siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.701. En vertu de l'article 51 bis de la loi sur les sociétés commerciales, la société European Broker SA Luxembourg nomme Monsieur Pascal REMOUCHAMPS en tant que représentant permanent. Monsieur Pascal REMOUCHAMPS est domicilié à B-4130 Hony, 10 rue d'Avister.

Le mandat du nouvel administrateur prend cours ce jour pour se terminer à l'issue de l'Assemblée générale de 2014.

L'Assemblée termine la présente séance en exposant la composition du Conseil d'Administration en tenant compte des modifications actées ce jour:

- Monsieur Philippe TROQUET est administrateur et administrateur délégué;

- Madame Patricia ERNOTTE est administrateur et Présidente du Conseil d'Administration.

- Monsieur Hubert RIDOLPHI est administrateur;

- La société European Broker SA Luxembourg est administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121225/23.

(110139000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

KBC Conseil-Service, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.977.

L'an deux-mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée Générale») des actionnaires de la société KBC Conseil-Service, ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46.977, constituée suivant un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245, le 21 juin 1994 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2004 publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 1165, le 17 novembre 2004.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

1. Décision d'approuver la Fusion (telle que définie ci-après) conformément au projet de fusion publié le 13 juillet 2011 au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 (ci-après le «Projet»);

2. Décision d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et KBC Participations Bonds, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.070 (ci-après la «Société Absorbante») (ci-après la «Fusion»);

3. Décision d'approuver les effets de la Fusion envers les tiers;

4. Décision de dissoudre, sans liquidation, la Société;

5. Décision d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la «Loi»);

6. Reconnaissance que les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;

7. Reconnaissance que la Fusion ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions par la Société Absorbante;

8. Décision d'approuver le terme du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société;

9. Quitus donné aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

10. Délégation de pouvoirs.

Première décision

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la Fusion conformément au Projet.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et la Société Absorbante tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de la Société, à la Société Absorbante, tel que défini à l'article 7 du Projet.

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion est effective à compter de la date d'approbation de la Fusion par la Société Absorbante et la Société, qui ont lieu ce jour, le 16 août 2011 (ci-après la «Date d'Effet»).

Il est entendu que d'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2011, conformément à l'article 7.2 du Projet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des droits et obligations des sociétés absorbées, vis-à-vis des tiers de la Société et en particulier toutes les

obligations de paiement relatives aux obligations, créances, effets de change, émis par la Société, tel que défini à l'article 5 du Projet.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) c) de la Loi relatif à la dissolution sans liquidation de la Société, laquelle cesse d'exister et dont les actions sont par conséquent annulées, tel que mentionné à l'article 5.3 du Projet.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le rapport du Conseil d'Administration tel que disposé par l'article 265 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que la Fusion ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions par la Société Absorbante, conformément à l'article 4.3 du Projet.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale déclare que, à la suite de la Fusion, le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société prendra fin à compter de la Date d'Effet.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de confier tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbante, agissant individuellement, au vue d'accomplir toutes formalités auprès des autorités publiques ou des personnes privées, et d'accomplir plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté de l'existence et de la validité des actes juridiques et des formalités requis par la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach,

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 août 2011. Relation: ECH/2011/1355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011121064/95.

(110139083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.937.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REO Holdings Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 775,000, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 774, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 27, 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member (the "Sole Member") of REO Spaldingtor, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 937, having its registered office at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on 10 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2410, on 25 October 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been modified.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1. Amendment to the corporate object of the Company;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and,
3. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to amend the corporate object of the Company in order, among other things, to authorize the Company to grant securities.

Second resolution

The Sole Member resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

" Art. 2.

2.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.3 The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange, or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

2.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities. "

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REO Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 775.000, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 774, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'"Associé Unique") de REO Spaldingtor S.à r.l., une société à responsabilité limitée limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de EUR 12.500, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 937, ayant son siège social au 16, rue Beck L-1222 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2410, le 25 octobre 2007 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin, notamment, de permettre à la Société d'octroyer des garanties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2.

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

2.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3 La Société peut également investir dans des propriétés immobilières, soit par acquisition, échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation, l'administration, le développement et la gestion de propriétés immobilières à travers l'Europe et de réaliser tout opération liée directement ou indirectement ou qui utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social.

2.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8807. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011119553/135.

(110137087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Macsteel Global S.à r.l. BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.045,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.741.

—
EXTRAIT

Macsteel Holdings (Proprietary) Limited, une société constituée selon le droit d'Afrique du Sud, ayant son siège social au 243, Dyson Road, 1407 Wadeville, Afrique du Sud, a transféré, avec effet au 1^{er} septembre 2011, (i) 38.914 (trente-huit mille neuf cent quatorze) parts sociales de classe A, numérotées de A-1 à A-38.914 incluse, d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune et (ii) 23 (vingt-trois) parts sociales de classe B, numérotées de B-7.178 à B-7.200 incluse, d'une valeur nominale de 45 EUR (quarante-cinq Euros) chacune, toutes détenues dans le capital social de la Société, à Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.338.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose depuis le 1^{er} septembre 2011 comme suit:

- Magnolia Investments & Partners S.C.A.:	7.177 parts sociales de classe B
	2.387 parts sociales de classe C
	1.500 parts sociales de classe D
- Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l.:	38.914 parts sociales de classe A
	23 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011125030/27.

(110143312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Tipi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.930.

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TIPI S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 73.930, ayant son siège social à Luxembourg au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 293 du 19 avril 2000.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, domiciliée professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eugenio RODRIGUES, employé privé, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirmant être suffisamment informée de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoquée et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée générale déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jérôme LESAFFRE, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), professionnellement domicilié au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lahaye, E. Rodrigues, N. Henoumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. LAC/2011/36600. Reçu douze euros EUR 12,.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120100/56.

(110137671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Financière Versailles S.à r.l. sub 5, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.683.

1. Le siège social des associés suivants:

- PAI Europe III- FCPR pour PAI Partners SAS
- PAI Europe III-B FCPR pour PAI Partners SAS
- PAI Europe III-C FCPR pour PAI Partners SAS
- PAI Europe III-D FCPR pour PAI Partners SAS
- PAI Europe III-D2 FCPR pour PAI Partners SAS

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121023/17.

(110139204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Neucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.851.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 18 août 2011, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Signature German Commercial Property S.à r.l. domicilié au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, détient 1.250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

- Epoch S.à r.l. domicilié au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, détient 11.250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121143/16.

(110138858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

S&M 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.994.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.586,

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on July 19, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "S&M 1 S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.994, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of June 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1861, of July 29, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated October 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2947, of December 11, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), represented by ten thousand (10.000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1,25) each.

III. The Sole Shareholder resolves to decrease the nominal value of the shares of the Company from one Euro and twenty-five Euro Cents (EUR 1,25) down to one Euro Cent (EUR 0,01) each, by creation and issuance of one million two hundred forty thousand (1.240.000) new shares.

IV. The Sole Shareholder resolves to designate the one million two hundred fifty thousand (1.250.000,00) new shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each, into one million one hundred thirty-two thousand eight hundred seventy-eight (1.132.878) class A shares (the Class A Shares), and one hundred seventeen thousand one hundred twenty-two (117.122) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each.

V. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00) by creation and issuance of:

- eighty-four million four hundred fifty-eight thousand nine hundred (84.458.900) new class A shares (the New Class A Shares),
- eight million seven hundred thirty-one thousand seven hundred fifty-five (8.731.755) new class B shares (the New Class B Shares),
- three million four hundred seventy-four thousand five hundred ninety-one (3.474.591) new class C shares (the New Class C Shares), and
- two million eighty-four thousand seven hundred fifty-four (2.084.754) new class D shares (the New Class D Shares), all with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares and the New Class D Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each, for an aggregate amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), by contribution in kind in the total amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by the Sole Shareholder toward the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of July 31, 2011 of the Company certified "true and correct" by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

It appears from the aforementioned contribution declaration that the Sole Shareholder that:

- is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by eighty-five million five hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-eight (85.591.778) class A shares (the Class A Shares), eight million eight hundred forty-eight thousand eight hundred seventy-seven (8.848.877) class B shares (the Class B Shares), three million four hundred seventy-four thousand five hundred ninety-one (3.474.591) class C shares (the Class C Shares) and two million eighty-four thousand seven hundred fifty-four (2.084.754) class D shares (the Class D Shares), all with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.586,

représentée par Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 19 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «S&M 1 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.994, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, du 19 Juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro, 1861, en date du 29 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2947 du 11 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) chacune.

III. L'Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) à un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, par la création d'un million deux cent quarante mille (1.240.000) nouvelles parts sociales.

IV. L'Associé Unique décide de désigner les un million deux cent cinquante mille nouvelles parts sociales (1.250.000) d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune en un million cent trente-deux mille huit cent soixante-dix-huit (1.132.878) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et cent dix-sept mille cent vingt-deux (117.122) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille neuf cents (84.458.900) nouvelles parts sociales de classe A (les Nouvelles Parts Sociales de Classe A),
 - huit millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante-cinq (8.731.755) nouvelles parts sociales de classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Classe B),
 - trois millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-onze (3.474.591) nouvelles parts sociales de classe C (les Nouvelles Parts Sociales de Classe C), et
 - deux millions quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-quatre (2.084.754) parts sociales de classe D (les Nouvelles Parts Sociales de Classe D),
- toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A, aux Nouvelles Parts Sociales de Classe B, aux Nouvelles Parts Sociales de Classe C et aux Nouvelles Parts Sociales de Classe D et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500) par un apport en nature d'un même montant consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2011 de la Société certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte de la déclaration d'apport précitée que l'Associé Unique:

- est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), représenté par quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-dix-huit (85.591.778) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), huit millions huit cent quarante-huit mille huit cent soixante-dix-sept (8.848.877) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), trois millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-onze (3.474.591) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et deux millions quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante-quatre (2.084.754) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2011. Relation: EAC/2011/11084. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011120665/168.

(110138195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Fidesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121029/10.

(110139409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

KBC Participations Access, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.882.

L'an deux-mille onze, le seize août,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (ci-après "l'Assemblée Générale") de l'actionnaire unique de la société KBC Participations Access, ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.882, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683, le 30 juin 2003 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2010 publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2138, le 11 octobre 2010.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

1. Décision d'approuver la Fusion (telle que définie ci-après) conformément au projet de fusion publié le 13 juillet 2011 au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 (ci-après le "Projet");

2. Décision d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et KBC Participations Bonds, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.070 (ci-après la "Société Absorbante") (ci-après la "Fusion");

3. Décision d'approuver les effets de la Fusion envers les tiers;

4. Décision de dissoudre, sans liquidation, la Société;

5. Décision d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la "Loi");

6. Reconnaissance que les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;

7. Reconnaissance que la Fusion sera rémunérée par l'émission de deux (2) nouvelles actions par la Société Absorbante;

8. Décision d'approuver le terme du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société;

9. Quitus donné aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

10. Délégation de pouvoirs.

Première décision

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la Fusion conformément au Projet.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et la Société Absorbante tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de la Société, à la Société Absorbante, tel que défini à l'article 7 du Projet.

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion est effective à compter de la date d'approbation de la Fusion par la Société Absorbante et la Société, qui ont lieu ce jour, le 16 août 2011 (ci-après la "Date d'Effet").

Il est entendu que d'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2011, conformément à l'article 7.2 du Projet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des droits et obligations des sociétés absorbées, vis-à-vis des tiers de la Société et en particulier toutes les obligations de paiement relatives aux obligations, créances, effets de change, émis par la Société, tel que défini à l'article 5 du Projet.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) c) de la Loi relatif à la dissolution sans liquidation de la Société, laquelle cesse d'exister et dont les actions sont par conséquent annulées, tel que mentionné à l'article 5.3 du Projet.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le rapport du Conseil d'Administration tel que disposé par l'article 265 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que la Fusion sera rémunérée par l'émission de deux (2) nouvelles actions par la Société Absorbante, conformément à l'article 4.3 du Projet.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale déclare que, à la suite de la Fusion, le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société prendra fin à compter de la Date d'Effet.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de confier tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbante, agissant individuellement, au vue d'accomplir toutes formalités auprès des autorités publiques ou des personnes privées, et d'accomplir plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté de l'existence et de la validité des actes juridiques et des formalités requis par la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach,

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 août 2011. Relation: ECH/2011/1348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011121065/92.

(110139090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.434.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the associates of "Modacin Luxembourg S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.434 (the "Company"), incorporated on 16th March 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23rd May 2007, number 958. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 16th May 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 17th August 2007, number 1740 (as rectified by deed of the undersigned notary on 2nd July 2007, published in the Mémorial on 2nd April 2008, number 804).

The Meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The associates represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list all five hundred fifty nine thousand five hundred (559,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the associates of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so as to begin on 1st April of each year and to end on 31st March of the next year, with the current accounting year which has started on 1st January 2011 to terminate on 31st March 2011; consequential amendment of article 11 of the Articles;

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to amend the accounting year of the Company so as to begin on 1st April of each year and to end on 31st March of the next year. The Meeting further resolved that the current accounting year which has started on 1st January 2011 shall terminate on 31st March 2011. The Meeting resolved to amend article 11 of the Articles of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year of the Company begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de Modacin Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.434 (la "Société"), constituée le 16 mars 2007 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 958 du 23 mai 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mai 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1740 du 17 août 2007 (tel que rectifié suivant acte du notaire soussigné le 2 juillet 2007, publié au Mémorial numéro 804 du 2 avril 2008).

L'Assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent cinquante neuf mille cinq cent (559.500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'Assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

Modification de l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante; étant précisé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 31 mars 2011; Modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité la décision suivante:

L'unique résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'année sociale de la Société pour qu'elle commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. L'Assemblée a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 31 mars 2011. L'Assemblée a décidé de modifier l'article 11 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 11. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34699. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011119991/91.

(110138094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Fidesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration du 9 août 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur est acceptée.

2) Est nommé en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Jean-Marie POOS, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011121028/17.

(110139385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

First Data Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011121024/14.

(110138984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Ferro Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 136.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011121027/14.

(110139051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Balux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.795.

Suite à un transfert de parts sociales en date du 30 juin 2011, les associés Mr. Helmut Schön résident au 19 Oeschers-trasse, CH-8702 Zollikon, Suisse, ainsi que Mr. Stephen Wise, résident au Rowley Lane Well End, Rowley Farm, WD6 5PE Borehamwood, Hertfordshire, Royaume Uni, ont tous deux transféré l'intégralité de leurs six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales soit un total de douze mille cinq cent (12,500) parts sociales à Flying Elephant 1 AS une société ayant son siège social à Dronningensgate 13, NO 0152 Oslo, Norvège immatriculée auprès du Brønnøysundregistrene, Norvège sous le numéro 992 665 009.

En conséquence, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Flying Elephant 1 AS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Balux Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011121621/19.

(110138390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Beige Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.802.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEIGE CAPITAL S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.802, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 19 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 28 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société du 12, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat.

2.- Modification subséquente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social avec effet immédiat vers L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades et de modifier en conséquence le deuxième (2) alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} (2^e alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Anne-Marie CHARLIER, Sandra KAISER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2011. Relation GRE/2011/2830. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120384/57.

(110138191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Fiduciaire Betzen Sàrl, Conseils Comptables et Fiscaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6185 Gonderange, 16, rue Kriibsebaach.

R.C.S. Luxembourg B 100.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121030/10.

(110139179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 98.444.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 18 août 2011

L'Assemblée accepte la démission de:

Monsieur Daniel Reding, né le 16/03/1968 et demeurant à L- 9161 Ingeldorf, 27, rue de la Sûre de son poste d'administrateur unique

EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 avenue J.F.Kennedy en tant que commissaire aux comptes et décide

de nommer comme nouvel administrateur unique avec pouvoir de signature isolée et à durée indéterminée

Monsieur Pierre Turmes né le 23 avril 1957 à Wiltz et

demeurant à L-9769 Roder, maison 2

et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à durée indéterminée

Madame Netty Turmes née le 18 octobre 1953 à Wiltz et

demeurant à L-9710 Clervaux, 3, Grand'rue

Clervaux, le 18 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'administrateur

Référence de publication: 2011122128/23.

(110139188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

GeoMat Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.912.

—
EXTRAIT

Par décisions écrites en date du 1^{er} août 2011, les gérants de la Société ont décidé le transfert du siège social au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GeoMat Finance S.à.r.l.

Mélanie Sauvage

Gérante classe A

Référence de publication: 2011121035/15.

(110139307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

GPC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.486.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 août 2011 que:

- Monsieur Laurent LOUTSCH, ingénieur, né à Luxembourg, le 18 février 1955, demeurant 15, Grand-rue à L-3926 Mondercange a été nommé au poste d'administrateur délégué pour une durée de cinq ans c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011121038/17.

(110139348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Netotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 84.089.

Par résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} août 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Alan DUNDON, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
 - Monsieur Christophe DAVEZAC, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
 - Madame Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

2. Nomination de Monsieur Henri-Edouard LE BEL de PENGUILLY, né le 14 juillet 1946 à Paris, résidant au 17 avenue Niel, F-75017 Paris (France), au mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011122008/19.

(110140315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. August 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011121106/14.

(110139352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

HMS Fiduciaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 121.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011121041/10.

(110139001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121043/9.

(110139381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121044/9.

(110139382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011121049/10.

(110139215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.